

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3205

objet : **Enquête de victimation auprès des ménages - Subvention au Forum français sur la sécurité urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, différentes enquêtes ou analyses ont été lancées par les partenaires : bilan-évaluation du renouvellement urbain en 2003, bilan du volet développement social en 2003, bilan du volet insertion en 2004, enquête-sondage sur l'opinion des habitants en 2004. Ces documents serviront à préparer le cadre de la future contractualisation politique de la ville après 2006, dans le cadre de la démarche nationale dite de refondation de la politique de la ville. A ce titre, ils vont être actualisés ou complétés en tant que de besoin dans les dix-huit mois à venir.

Aujourd'hui, les partenaires du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise proposent de poursuivre cette démarche par la réalisation d'une enquête de victimation. Ce type d'enquête consiste à compléter l'information fournie en matière de sécurité par traitement statistique des faits officiellement constatés, par une enquête plus approfondie auprès des ménages, afin de déterminer leur expérience personnelle et leur connaissance des phénomènes d'insécurité et afin de mesurer l'impact de ce vécu dans leur vie quotidienne. Ce type de travail permet ainsi un éclairage complémentaire et plus large que les statistiques de délinquance sur ce type de phénomène.

Le Forum français pour la sécurité urbaine qui regroupe un certain nombre de collectivités et d'acteurs de la prévention-sécurité serait le maître d'ouvrage de cette enquête qui serait réalisée en liaison avec le centre national de recherche scientifique (CNRS). Le périmètre d'enquête serait celui de l'agglomération et les résultats seraient traités à l'échelle de la commune pour les plus importantes et à l'échelle de secteurs d'agglomération (conférences des maires) pour les autres.

Cette enquête ferait également l'objet d'un traitement à l'échelle de l'ensemble des zones urbaines sensibles (ZUS) de l'agglomération, territoires où ces questions ont une importance particulière.

Le rendu de ce travail serait diffusé à l'ensemble des acteurs de la prévention et sécurité dans l'agglomération : communes, bailleurs sociaux, services de l'État, Sytral notamment. Il contribuerait ainsi à améliorer la prise en compte adéquate de ces questions, particulièrement dans les secteurs en contrat de ville.

Le coût de cette enquête portant sur 3 670 ménages serait de 160 000 € avec le montage financier suivant :

- ville de Lyon	50 000 €
- Communauté urbaine	60 000 €
- Sytral	10 000 €
- région Rhône-Alpes	40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à l'enquête de victimation à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, sous forme d'un fonds de concours de 60 000 € nets de taxe au Forum français pour la sécurité urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,